



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 mars 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Comité de l'information

Vingt-deuxième session

1er-12 mai 2000

Questions de fond

### **Intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement : examen cas par cas**

#### **Rapport du Secrétaire général**

## **I. Introduction**

1. En 1992, l'initiative a été prise d'intégrer les opérations de certains centres d'information des Nations Unies à celles des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Après avoir procédé à une évaluation de l'opération, le Secrétaire général a conclu, dans son rapport au Comité de l'information, qu'il se proposait « de poursuivre l'opération d'intégration, chaque fois que possible, conformément à ses objectifs tendant à donner une image unifiée de l'ONU sur le terrain, à renforcer l'information dans tous les domaines, notamment dans celui du développement, et de réaliser des économies en mettant les services en commun »<sup>1</sup>.

2. Dans sa résolution 51/138 B, du 13 décembre 1996, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre l'opération d'intégration en dégagant des économies chaque fois que possible, au cas par cas, en tenant compte des vues du pays hôte, tout en veillant à ce que l'intégration ne nuise pas au fonctionnement et à l'autonomie des centres.

3. En 1997, l'Équipe spéciale du Secrétaire général sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies a constaté que les efforts visant à intégrer

les centres d'information aux Bureaux des coordonnateurs résidents n'avaient pas « toujours eu les résultats escomptés »<sup>2</sup>. L'Assemblée générale a pris note de cette constatation dans sa résolution 53/59 B, du 3 décembre 1998, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de tenir compte des problèmes majeurs auxquels s'étaient heurtés certains centres d'information intégrés en s'acquittant de leurs fonctions d'information et de communication. Après avoir procédé à une première évaluation des activités du réseau mondial de centres d'information, le Secrétaire général a conclu que le niveau d'exécution des programmes était en général moins élevé et la fourchette d'activités plus réduite dans les centres d'information intégrée que dans les autres et que les rapports d'activité étaient moins nombreux<sup>3</sup>. Il a ajouté que les difficultés auxquelles étaient confrontés les centres d'information intégrés tenaient en partie à la diminution des ressources disponibles, en particulier des ressources en personnel.

4. Dans sa résolution 54/82 B, du 6 décembre 1999, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'examiner, à titre prioritaire et au cas par cas, le fonctionnement des centres intégrés et de présenter des propositions à ce sujet, en étroite consultation avec les pays hôtes, et de soumettre un rapport au Comité de

l'information à sa vingt-deuxième session. Le présent rapport a été établi pour donner suite à cette demande.

## II. Questionnaire adressé aux pays hôtes de 14 centres intégrés

5. Il a été demandé aux gouvernements de 14 États Membres où les centres d'information ont été intégrés de donner leur avis sur le fonctionnement de ces centres dans leurs capitales respectives, à savoir : Alger, Ankara, Antananarivo, Asunción, Bucarest, Le Caire, Colombo, Katmandou, Kinshasa, La Paz, Lomé, Maseru, Panama et Yangon. Un questionnaire en quatre points a été envoyé aux missions permanentes des États concernés, accompagné d'une lettre, datée du 5 octobre 1999, cosignée par le Directeur du Département de l'information et le Directeur du PNUD.

6. Il était demandé aux gouvernements d'évaluer l'efficacité du centre intégré qui se trouvait dans leur pays, en particulier du point de vue des objectifs que l'intégration était censée atteindre, à savoir : a) donner de l'ONU une image plus unifiée sur le terrain et b) renforcer l'information dans tous les domaines relevant de la compétence de l'Organisation, notamment celui du développement. Il était en outre demandé aux gouvernements de formuler des observations et des suggestions sur tout aspect de l'opération d'intégration et de faire des propositions précises pour améliorer le fonctionnement des centres d'information intégrés.

7. À la mi-janvier 2000, sept questionnaires remplis avaient été renvoyés. L'efficacité générale des centres intégrés était jugée très favorablement dans cinq réponses, une note moyenne était donnée en réponse à toutes les questions dans une réponse et les appréciations étaient plutôt négatives dans une autre.

8. Tous les pays qui ont répondu sont d'avis que les centres intégrés ont contribué à donner de l'ONU une image plus unifiée. La plupart d'entre eux se sont déclarés satisfaits des mesures que prenaient les centres intégrés pour que l'information soit mieux diffusée et pour faire preuve d'initiative en matière d'information dans le pays hôte. La plupart d'entre eux ont dit le plus grand bien des services offerts par les bibliothèques de référence des centres aux usagers locaux - journalistes, organisations non gouvernementales, chercheurs, étudiants, etc.

9. Tous les gouvernements qui ont répondu, sauf un, ont fait des observations et quelques-uns d'entre eux ont fait des suggestions pour améliorer le fonctionnement général des centres intégrés qui les concernaient. Il a été notamment suggéré d'augmenter les ressources des centres intégrés, en particulier de les doter de personnel spécialisé dans les domaines de l'information et de la communication. Il a été suggéré aussi de renforcer l'appui que les centres intégrés apportent aux bibliothèques dépositaires ainsi que leurs liens avec les établissements d'enseignement public et privé dans l'ensemble des pays hôtes. Sur les deux gouvernements qui avaient constaté un déclin de l'efficacité des centres d'information dans leur pays, l'un a jugé que la cause en était la crise financière que connaissait l'Organisation des Nations Unies alors que l'autre l'a clairement attribuée à l'intégration.

## III. Mesures prises pour renforcer l'efficacité des centres intégrés

10. L'enquête a montré que les gouvernements qui ont répondu au questionnaire avaient une opinion généralement favorable de l'efficacité des centres intégrés. Depuis lors, le Département de l'information a pris, en coopération avec le PNUD, plusieurs initiatives en vue d'améliorer la coopération d'ensemble et de renforcer l'efficacité des centres intégrés.

11. Un groupe de travail constitué par le Département de l'information publique et le PNUD en vue de renforcer la collaboration et d'examiner des problèmes précis se réunit régulièrement. De plus, le Département est désormais représenté au Comité consultatif inter-institutions, qui examine les candidatures aux postes de coordonnateur résident et a accès aux rapports annuels établis par les coordonnateurs résidents.

12. Le Département et le PNUD ont fixé en commun le mandat d'une mission d'évaluation, qui se rendra dans un nombre limité mais représentatif de centres intégrés pour en évaluer le fonctionnement et tenter de trouver des solutions aux problèmes qui pourraient se poser.

13. Comme l'Assemblée générale l'a demandé, ils ont aussi élaboré un ensemble de directives définissant le cadre opérationnel des centres intégrés<sup>4</sup>. Tous les directeurs des centres intégrés ont en outre été invités à faire part de leurs observations sur l'opération d'intégration et à formuler des suggestions concernant

le fonctionnement des centres intégrés. Il ressort d'un premier examen de leurs réponses qu'il faudrait renforcer les effectifs, augmenter les ressources financières et accroître les possibilités de formation pour que les centres intégrés soient à même de s'acquitter de tâches plus étendues en matière d'information.

14. Dans la mesure où les ressources limitées dont il dispose le permettent, le Département accorde un rang de priorité élevé à la formation, tant des directeurs de centre que du personnel recruté sur le plan local. Au mois de septembre 1999, il a organisé un programme d'information à l'intention des responsables de l'information à l'échelon des pays, qui a été suivi au mois de décembre par un stage de formation à l'intention des documentalistes de certains centres. Au mois de mars de l'année en cours, les directeurs de centre, y compris les représentants résidents du PNUD qui en exercent les fonctions, ont été invités à participer à un programme d'information au Siège.

#### **IV. Conclusion**

15. Même si l'opération d'intégration n'a pas partout pleinement atteint ses objectifs, les raisons qui l'ont motivée, qui ont été en partie imposées par une modification du niveau des ressources, restent valables. Considérant que la coopération entre le Département de l'information et le PNUD s'en est trouvée renforcée, qu'il a été reconnu que la communication entre bureaux extérieurs des organismes des Nations Unies dans leur ensemble est l'une des principales fonctions des coordonnateurs résidents des Nations Unies, que les centres intégrés bénéficient d'un plus grand soutien et leur personnel d'une meilleure formation, je ne doute pas que ces bureaux rempliront l'office pour lequel ils ont été créés et répondront aux attentes des pays où ils se trouvent. Le Département de l'information et le PNUD continueront à coopérer en vue de renforcer l'efficacité d'ensemble des centres d'information intégrés des Nations Unies.

#### *Notes*

<sup>1</sup> A/AC.198/1994/5, par. 20.

<sup>2</sup> A/AC.198/1997/CRP.1, par. 131.

<sup>3</sup> A/AC.198/1999/3, par. 8.

<sup>4</sup> Voir A/AC.198/2000/4.